



Commission
scolaire de
la Capitale

CHEMINEMENT D'UN EMPLOYÉ PROFESSIONNEL VERS UN POSTE RÉGULIER

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Liste de suppléance

- Personnel professionnel ayant les qualifications requises et répondant aux critères de sélection lors de l'entrevue avec les Services des ressources humaines.

Liste de priorité

- Avoir été embauché pour un minimum de douze mois au cours des 24 derniers mois.

Poste régulier À temps plein ou à temps partiel

- La commission octroie ces postes selon différents critères à la suite d'un affichage interne.

*Note : Des particularités s'appliquent selon la convention collective en vigueur.